



Mairie de
SAINT FERREOL D'AUROURE
Commune de Loire Semène

*REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE LOIRE*

*Le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Monsieur
Roland RIVET, Maire*

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 13 SEPTEMBRE 2021

Nombres de membres : 19 Nombre de présents : 16 Date de la convocation : 6 septembre 2021 Date d'affichage : 6 septembre 2021	Présents : Roland RIVET – Patricia VILLEVIEILLE- Guy ESCOFFIER – Bernard COLLIN – Patrice CLAPEYRON – Céline RIOCREUX – Olivier BLANCHARD – Paul-Henri VALOUR – Virginie D'AURIA – Lila BENABDESLAM – Angélique DESCHAMPS -Marilyn MARCELLIER – Christian BISSARDON Stéphanie GROS – Charlène PASTEL – Eric DI CARMINE
	Pouvoirs : Tristan SAVEL-NAIME avait donné pouvoir à Roland RIVET – Tiphaine GROSSMANN avait donné pouvoir à Patricia VILLEVIEILLE
Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le	Secrétaire : Lila BENABDESLAM
	ABSENTS : Jean-Pierre CHEVALIER-DREVON – Tristan SAVEL-NAIME – Tiphaine GROSSMANN

[21-09-01 – Plan de relance – continuité pédagogique – Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires - conventionnement](#)

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du plan de relance mis en place par l'Etat, une subvention peut être allouée à la commune pour l'acquisition de matériel informatique et numérique à destination des deux écoles élémentaires de la commune.

Un projet a donc été déposé et une subvention d'un montant de 21 902,88 € a été accordée sur la base d'un montant prévisionnel d'achat de 26 613 € HT . Il convient aujourd'hui de conventionner avec l'Etat. Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer la convention avec l'Etat.

VOTE : UNANIMITE SUR 18 VOTANTS

21-09-02 – Acquisition propriété CHATARD – modification de la délibération initiale

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 14 septembre 2020 il avait été décidé l'acquisition de propriétés appartenant à Monsieur Marcel CHATARD. Cependant, la délibération qui a été prise ne fixait pas les conditions de durée pour la convention d'utilisation exclusive d'une partie du bâtiment par Monsieur Michel CHATARD, frère du propriétaire. En effet, ce dernier garde l'usage du dépôt contigu à la maison pour une durée maximale de 5 années à compter de la date d'acquisition.

Monsieur le Maire propose d'approuver la modification de la délibération précitée tel que présentée.

VOTE : UNANIMITE SUR 18 VOTANTS

21-09-03 – Démission d'un adjoint – élection de son remplaçant

Monsieur le Maire expose que M. Jean-Pierre CHEVALIER-DREVON, 1er adjoint, par un courrier transmis à la Préfecture de la Haute-Loire le 29 juillet 2021, a fait connaître sa décision de démissionner de sa fonction d'adjoint et de conseiller communautaire.

Il convient donc aujourd'hui de procéder à l'élection de son remplaçant au sein du conseil municipal et du conseil communautaire et d'attribuer les délégations :

- présidence de la commission communale « services techniques – travaux – suivi des grands travaux »
- délégation au Syndicat des Eaux Loire-Lignon, membre titulaire
- délégation à la commission intercommunale des impôts directs (communauté de communes) – membre titulaire
- délégation à la commission d'évaluation des charges transférées (communauté de communes) – membre suppléant
- délégation au Syndicat des Eaux de la Semène (communauté de communes) – membre suppléant

Election de Monsieur Bernard COLLIN comme 5ème adjoint – Monsieur Guy ESCOFFIER prend la place de 1er adjoint.

VOTE : UNANIMITE SUR 18 VOTANTS

21-09-04 – Travaux en régie – tarifs 2021

Monsieur le Maire rappelle que, comme chaque année, il convient de fixer le tarif horaire des travaux en régie pour l'année 2021.

Compte tenu de l'augmentation des salaires ainsi que des charges d'entretien liées aux matériels pour l'année 2021, il propose de fixer le tarif horaire comme suit :

	2020	2021
TRACTO PELLE SANS CHAUFFEUR	57,00 €	57,50 €
CAMION SANS CHAUFFEUR	47,00 €	47,50 €
EMPLOYES	24,50 €	25,00 €

Monsieur le Maire propose d'approuver les tarifs proposés pour l'année 2021

VOTE : UNANIMITE SUR 18 VOTANTS